

## Stratégie gouvernementale de désinformation.

Depuis, quelques semaines le gouvernement clame dans tous les médias que les syndicats ne veulent pas aller aux tables de négociation. Cela est faux!



Ce qu'il faut savoir c'est que ce même gouvernement a choisi d'organiser en pleine négociation des tables de discussion, qu'il appelle des Forums.

**Les syndicats ont pris position : ils seront absents aux forums de discussion.**

### Mais la CSQ :

Est prête à négocier la prochaine convention collective;

Elle est présente aux tables de négociations;

Elle a déjà déposé vos demandes syndicales et prête à les défendre.

**Est-ce que le Conseil du trésor sera à l'écoute de nos demandes ?**

### Comprendra-t-il :

1. Le manque criant de personnel?
2. Que vos conditions de travail sont trop peu enviables?
3. Que les besoins quotidiens sont grandissants?

### S'aura-t-il :

Prendre les bonnes décisions pour le bien-être de toutes les personnes impliquées dans le milieu de l'éducation?

Investir dans l'éducation?

À ces questions essentielles, l'avenir nous dira les priorités gouvernementales!

Cependant, en cas d'échec aux tables de négociations, nous répondrons :



## Votre présidente en entrevue à CIME FM

Prenons le temps de souligner l'entrevue qu'a accordé à CIME FM par votre présidente Brigitte Beaudry. Cette entrevue donnait suite à un malheureux événement de violence vécu par des membres du SPSEEN.

La journaliste désirait connaître le point de vue du syndicat sur cet événement, mais aussi mieux comprendre la problématique de la violence dans le milieu scolaire.

S'appuyant sur le sondage fait par la FPSS sur la violence, c'est avec conviction, émotion et brio que votre présidente a su démontrer concrètement l'ampleur de la situation.

Il est malheureux et déplorable qu'il ait fallu ce genre d'événement pour que les médias portent une oreille attentive à votre réalité. Cependant, vous avez été entendus.

Espérant vivement que dans l'avenir des solutions concrètes seront mises en place, afin de pouvoir travailler dans un milieu sain et sécuritaire.

Voici le lien de l'entrevue : <https://laurentides.cime.fm/nouvelles/541310/une-tes-attaquee-par-un-eleve-de-5e-annee-a-prevost>

## Des postes à temps complet, c'est avantageux pour tous !

L'année dernière à pareille date nous vous annoncions une grande nouvelle, « **enfin la séance d'affectation en juin** » pour le personnel des services directs aux élèves.

L'occasion permettait l'accès à des postes à temps complet ou avec un plus grand nombre d'heures, favorisant une plus grande stabilité du personnel en place.

La plupart des milieux ont créé des postes représentant leurs réels besoins. Cependant, il y a encore des établissements où le travail exécuté n'est pas reconnu, ni rémunéré à sa juste valeur.

Pour bien comprendre les enjeux sur le quotidien, voici un exemple concret :

Un salarié a un poste de 25 heures par semaine. La direction lui offre des heures en surveillance d'élèves à la période du dîner, que celui accepte. Ainsi il réussit à accumuler environ 35 heures de travail par semaine.

### Voici quelques pistes de réflexion :

- Effectue-t-il vraiment une tâche de surveillants à la période du dîner ?
- Est-il appelé à intervenir selon son corps d'emploi principal (autre que surveillant) ?
- Est-ce que les heures en surveillance d'élèves est compté dans son fonds de pension (REEGOP)?
- Est-ce que l'ajout d'heure est calculé dans l'octroi des journées de maladie?
- Est-ce vraiment avantageux à long terme pour le salarié?



Gardez toujours en mémoire que le travail d'un syndicat c'est de s'assurer :  
**que tous les travailleurs ont les mêmes droits, le même respect et la même reconnaissance !**

**Solidairement vôtre !**



## Cartes de membre du SPSE RN

Bonne nouvelle ! 64% de nos membres ont signé leur carte électronique.

Nous aimerions atteindre un objectif de 75% d'ici juin 2023.

Pour ce faire nous avons besoin de vous.

Si vous recevez un courriel « Signature de carte de membre »



**VOUS DEVEZ SIGNER DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS DE LA DATE DE RÉCÉPTION DU COURRIEL**

Pour plus d'information, communiquez avec Stéphanie Tremblay au 450-432-3883 poste 1.

## Un petit peu d'histoire syndicale (en mode accéléré)

Le syndicalisme s'est installé très doucement au Québec. Il prend véritablement de l'expansion de 1900 à 1940 avec l'affirmation du syndicalisme (catholique) en réaction au mouvement américain mieux organisé.

Au Québec, il est mieux reconnu par la Loi sur les relations ouvrières en 1944 (soit l'ancêtre du Code du travail de 1964). C'est en 1924 que la Loi des syndicats professionnels est sanctionnée, ce qui autorise la formation d'associations de salariées et de salariés pour la négociation de conventions collectives avec les employeurs. Puis, en 1971 à la CEQ vient l'adhésion du personnel de soutien pour devenir en 2000, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Parmi les grandes batailles syndicales, entre 1976 et 1979, ce sont les grèves illégales qui ont conduit à l'obtention de gains majeurs pour la fonction publique et parapublique du Québec dont, l'obtention d'un premier congé de maternité payé de 17 semaines.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://youtu.be/TXagCLsjvZg>

Petit texte intéressant à lire sur le sujet dans le *Devoir* par Jean-François Nadeau, 26 juin 2021 *Société* : « Une petite histoire des vacances »

## Retraite progressive, avez-vous lu votre courriel du CSSRDN

Voici un extrait : *Note envoyée le 13 mars 2023 par le Service des ressources humaines.*

Pour le personnel qui est déjà sous un régime de retraite progressive :

Les employés qui bénéficient d'un régime de retraite progressive pour lequel l'aménagement est un bloc de congé, pourront continuer selon cet aménagement.

Cependant, nous vous rappelons que le moment choisi doit être recommandé par la direction d'établissement et autorisé par le Service des ressources humaines.

Pour toutes les nouvelles demandes effectives à partir de l'année scolaire 2023-2024, les modalités suivantes seront applicables :

- Soumettre sa demande, selon le formulaire suivant (retraite progressive), avant le 30 avril 2023;
- **Aucun bloc de congé ne sera autorisé.**
- **Le congé devra être pris sur une base hebdomadaire.**
- Le moment du congé hebdomadaire doit être convenu avec votre supérieur immédiat.
- Ce moment doit tenir compte des besoins de l'école.

## Équité et respect pour tous !

Vous n'êtes pas certains que vos droits sont respectés dans votre milieu?

Vous vivez des situations embarrassantes et vous êtes mal à l'aise au travail ?

Vous aimeriez savoir si vous avez droit à certaines clauses de la convention collective.

Vous pouvez faire appel à nous en tout temps!

Notre exécutif syndical est là pour répondre à chacune de vos questions et interrogations.



## Consultation du calendrier scolaire 2024-2025

Vous avez reçu par courrier interne, le calendrier scolaire 2024-2025.

Nous vous demandons de le consulter, d'y mettre vos commentaires et de bien vouloir nous le faire parvenir avant le 24 mars 2023.

Merci de votre collaboration !

### L'Exécutif du SPSE RN

Brigitte Beaudry  
Présidente  
Téléphone poste 1

Stéphanie Tremblay  
Vice-présidente au secrétariat et  
à la trésorerie  
Téléphone Poste 2

Sylvie Levert  
Vice-présidente aux relations de  
travail et aux communications  
Téléphone P 3

Sylvie Bacon  
Vice-présidente à la CNEST  
Téléphone P 4